

Où et quand s'inscrire ?

Bureau du Service animation  
au Centre culturel

TOUS LES LUNDIS et MARDIS de 17h15 à 18h30  
TOUS LES JEUDI de 17h15 à 18h

Le dossier de l'enfant doit être à jour avant toute inscription.  
les inscriptions sont fermes et définitives.  
Elles se font au Bureau du service animation.  
Le paiement est exigible à l'inscription.  
Votre enfant est malade et il sera absent ? Signalez le, au plus tard le jour même de son absence, et fournissez un certificat médical dans les 48 h au service animation. Vous aurez un avoir pour vos prochaines inscriptions.



# LIGNAN sur ORB ACCUEIL de LOISIRS

## Mode d'emploi : Comment s'inscrire !

### SEPTEMBRE à DECEMBRE 2017



## Pour les 3 à 5 ans et les 6 à 11 ans

Service animation - Mairie de Lignan sur Orb  
Centre culturel 2 avenue Ingarrigues  
tel 04 67 28 75 52 Fax : 04 67 28 25 31  
alsh.lignan@gmail.com  
www.ville-lignansurorb.fr

HORAIRES fonctionnement Accueil Loisirs		
Groupe scolaire Jean Moulin av. P et M CURIE section 3-5 ans : petit portail coté tennis section 6-11 ans : grand portail école primaire		
	LE MERCREDI (ALP)	LES VACANCES (ALSH)
Accueil	de 12 h à 12 h 15 à la cantine côté primaire	de 7 h 30 à 9 h 30
Accueil après-midi	13 h 15 - 13 h 45	
Départ	17 h à 18 h 30	17 h à 18 h 30



Ayez le réflexe Internet !  
alsh.lignan@gmail.com @  
[www.ville-lignansurorb.fr](http://www.ville-lignansurorb.fr)

# INSCRIPTION

## AUCUNE INSCRIPTION sans DOSSIER COMPLET ni REGLEMENT

N'attendez pas le dernier moment !

Pour vos justificatifs, Préférez le scan, l'envoi et le transfert par mail.

### 1ère inscription

- **Fiche de Renseignements** remplie (fournir le livret de famille)
- **Fiche sanitaire** remplie recto verso avec (fournir le carnet de santé à jour des vaccinations obligatoires)

### Réactualisation

Vérifier et mettre à jour :

- **La Fiche de Renseignements**
- **Les Vaccins Obligatoires** (Fournir le carnet de santé)

### • **Votre n° d'ALLOCATAIRE CAF**

• **Justificatif de domicile au nom du responsable légal de l'enfant (validité moins de 3 mois)** : (facture d'EDF ou téléphone fixe ou quittance de loyer ou facture d'eau) Indispensable, il détermine votre tarif.

### • **Attestation d'Assurance Responsabilité Civile Extrascolaire**

### • **Règlement à l'inscription**

en Espèces ou par Chèque à l'ordre du Trésor Public

Toute demande particulière doit être adressée par courrier motivé, accompagné des justificatifs, à M. le Maire, en mairie, rue Raymond CAU 34490 LIGNAN SUR ORB ou [accueilmairie@lignansurorb.fr](mailto:accueilmairie@lignansurorb.fr) ou au service animation [alsh.lignan@gmail.com](mailto:alsh.lignan@gmail.com)

# Tarifs et Périodes ouverture

**ALP Mercredi (période scolaire) du 4/09 au 20/12/2017**

inscription à la 1/2 journée avec ou sans repas

TRANCHE 1 QF de 0 à 400 €				TRANCHE 2 QF de 401 € - 800 €				TRANCHE 3 QF de 801 à 1200 €		TRANCHE 4 QF ≥ 1201 €	
Lignan	Lignan CAF	Extérieur	Extérieur CAF	Lignan	Lignan CAF	Extérieur	Extérieur CAF	Lignan	Extérieur	Lignan	Extérieur
3,20 €	0,90 €	6,40 €	4,10 €	3,30 €	1,00 €	6,60 €	4,30 €	3,40 €	6,80 €	3,50 €	7,00 €
Temps du midi (repas)							Tarif unique		3,20 €		

**ALSH Vacances Automne du lundi 23/10 au vendredi 3/11/2017**

inscription à la journée - forfait journée tout compris avec repas

TRANCHE 1 QF de 0 à 400 €				TRANCHE 2 QF de 401 € - 800 €				TRANCHE 3 QF de 801 à 1200 €		TRANCHE 4 QF ≥ 1201 €	
Lignan	Lignan CAF	Extérieur	Extérieur CAF	Lignan	Lignan CAF	Extérieur	Extérieur CAF	Lignan	Extérieur	Lignan	Extérieur
9,60 €	5,00 €	19,20 €	14,60 €	9,80 €	5,20 €	19,60 €	15,00 €	10,00 €	20,00 €	10,20 €	20,40 €



Caf de l'Hérault

La CAF de l'Hérault est partenaire de l'ALSH de Lignan sur Orb

Les tarifs sont déterminés par votre Quotient Familial.

Le Quotient Familial retenu est celui calculé par la Caf de l'Hérault.

Mettez à jour vos données (revenu, composition de la famille ...) auprès de la CAF pour un tarif Accueil de loisirs calculé au plus juste de votre situation.

Les familles ne communiquant pas leur n° d'allocataire CAF, ni leur avis d'imposition 2016 (revenus 2015) se verront appliquer le tarif de la TRANCHE 4.

Les familles dépendant du Régime Agricole ou d'Autres régimes (Hors Régime Général) doivent fournir leur avis d'imposition ainsi que la composition de leur famille.